

## ANNEXE 1



### Stratégie de suivi de la Sixième Conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONFINTEA VI) (avril 2010)

La sixième Conférence internationale sur l'éducation des adultes (CONFINTEA VI), « **Vivre et apprendre pour un futur viable : l'importance de l'éducation des adultes** », s'est tenue en décembre 2009 au Brésil. Y ont assisté 1125 participants venus de 144 pays, ainsi que 55 ministres et vice-ministres, 16 ambassadeurs et délégués permanents, et des représentants d'agences internationales, d'organisations non gouvernementales et d'associations d'apprenants.

154 États membres avaient préparé des rapports sur l'apprentissage et l'éducation des adultes, à partir desquels ont été synthétisés des rapports régionaux, qui ont formé la base des recommandations adoptées lors des cinq conférences préparatoires. Ces recommandations ont ensuite été prises en compte dans l'élaboration du **Cadre d'action de Belém**. L'ensemble du processus a également conduit au tout premier *Rapport mondial sur l'apprentissage et l'éducation des adultes*, lancé lors de CONFINTEA VI.

Douze ans après le succès massif remporté par « la Déclaration de Hambourg » et « l'Agenda pour l'avenir », CONFINTEA VI vient d'adopter une charte reciblée et renforcée, destinée à faire passer de la parole aux actes. Le *Cadre d'action de Belém* consacre l'alphabétisation et l'éducation des adultes en tant qu'instruments habilitants et autonomisants, porteurs d'espoir et propices au changement. Il contient des propositions et des recommandations visant à améliorer les politiques, la gouvernance, le financement, la participation et la qualité de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes et de l'apprentissage tout au long de la vie, et souligne que :

- le droit des adultes à l'éducation est une partie intégrante du droit à l'éducation ;
- l'apprentissage tout au long de la vie revêt une importance cruciale face aux défis mondiaux de l'éducation ;
- il faut accorder une forte priorité à l'alphabétisation, et redoubler d'efforts pour accroître les investissements en faveur de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle des adultes au sein d'agendas des OMD et de l'EPT ciblés ;
- l'éducation des adultes doit être une part intégrante des plans sectoriels de l'éducation et du développement.

Le *Cadre d'action de Belém* évoque en outre les mécanismes permettant de faire rapport et de rendre compte des progrès accomplis, et appelle l'UNESCO à coordonner et appuyer la collecte des données et le suivi des interventions.

Afin de guider et de soutenir l'UNESCO dans le processus de suivi de CONFINTEA VI, un **Groupe consultatif de CONFINTEA** a été créé, qui propose une série de principes directeurs, de propositions concrètes sur les actions nationales et régionales à mener, ainsi qu'une feuille de route commune pour le processus de suivi de CONFINTEA VI, ceci afin d'aider les pays et les parties prenantes à opérationnaliser et mettre en oeuvre les engagements et recommandations du *Cadre d'action de Belém*. Ce document est

assorti de propositions relatives au travail de coordination et au soutien actif qui seront fournis par l'UNESCO au profit du processus de suivi de CONFINTEA VI.

La stratégie de suivi est un document en constant remaniement qui sera régulièrement révisé et actualisé avec l'assistance du Groupe consultatif de CONFINTEA.

## **I. Principes directeurs pour le processus de suivi de CONFINTEA VI**

Le processus de suivi de CONFINTEA VI devra être adapté aux contextes régional, national et local, en tenant compte des diverses conditions économiques, politiques, sociales et infrastructurelles. Toutefois, plusieurs principes directeurs relatifs au suivi de CONFINTEA VI s'appliquent à tous les contextes. Ces principes, qui seront d'une importance capitale pour traduire les engagements et recommandations du *Cadre d'action de Belém* en activités concrètes dans les différents contextes, et/ou servir de fils directeurs à l'ensemble des activités connexes, sont :

- le rôle crucial du plaidoyer ;
- les approches et stratégies régionales ;
- l'importance de la coopération interministérielle et intraministérielle au niveau national ;
- l'importance de la participation de l'ensemble des parties prenantes de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes, en particulier celle de la société civile et des apprenants ;
- l'intégration de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes dans les politiques et les plans de développement existants, dans le cadre notamment de l'EPT, des OMD et de la DNUA ;
- l'adoption d'une démarche pragmatique dès les premières étapes : accent mis sur les groupes cibles lors de la conception des politiques et des programmes et de l'allocation des financements, de préférence à une approche politique d'ensemble (qui pourra être recherchée à plus long terme) ;
- la collecte et le suivi systématiques des données ;
- un effort soutenu d'amélioration de la qualité ;
- la création d'une culture globale de l'apprentissage tout au long de la vie.

## **II. Propositions concrètes pour les actions nationales et régionales**

Conformément aux engagements pris dans le *Cadre d'action de Belém*, les pays prendront la tête du suivi de CONFINTEA VI. Les recommandations concrètes formulées dans le *Cadre* se déploient sur trois axes complémentaires au sein du cycle de mise en oeuvre. Conformément aux principes directeurs énumérés ci-dessus, ces trois axes pourront être poursuivis de la façon suivante :

### **1. Élaboration des politiques**

- ⇒ intégrer l'alphabétisation et l'éducation des adultes dans les politiques d'éducation ou d'apprentissage tout au long de la vie et/ou les plans de développement nationaux existants (EPT et OMD notamment) ;
- ⇒ concevoir des politiques spécifiques parfois axées sur les groupes cibles (en fonction du contexte local), éventuellement au sein des cadres existants, comme jalons et éléments constitutifs de nouvelles politiques globales intégrées ;

⇒ élaborer des plans ou des possibilités de financement parallèlement à des politiques ou éléments nouveaux/supplémentaires de politiques ;

## 2. Amélioration de l'offre et de la qualité

⇒ concevoir et mettre en oeuvre des programmes adaptés aux groupes cibles (en fonction du contexte local) ;

⇒ élaborer des indicateurs destinés à soutenir l'élaboration des politiques et des programmes, ainsi que le suivi et l'évaluation ;

⇒ élaborer des systèmes de reconnaissance et de validation des acquis de l'apprentissage ;

⇒ mettre en place et institutionaliser des programmes de formation des facilitateurs ;

## 3. Collecte des données et documentation des progrès

⇒ institutionnaliser des stratégies systématiques de collecte de données en vue d'assurer le suivi et de fournir la documentation et l'information relatives aux progrès réalisés.

Les actions concrètes à entreprendre au **niveau national** afin de progresser dans ces trois directions consisteront à :

- traduire le *Cadre d'action de Belém* en langues nationales ;
- élaborer une stratégie de communication sur l'alphabétisation et l'éducation des adultes (et sur l'agenda de CONFINTEA) ;
- présenter le *Cadre d'action de Belém* devant les parlements ;
- créer un comité interministériel et intraministériel chargé d'intégrer l'alphabétisation et l'éducation des adultes, de partager les bonnes pratiques et d'évaluer les fonds déjà alloués au sein des départements et des ministères ;
- réviser les plans existants dans le cadre de l'EPT et des OMD afin d'y intégrer l'alphabétisation et l'éducation des adultes ;
- créer, au niveau national, une équipe spéciale sur l'alphabétisation et l'éducation des adultes et le suivi de CONFINTEA VI réunissant l'ensemble des parties prenantes (société civile, apprenants, chercheurs) et chargée de concevoir et d'évaluer les politiques et les services ;
- établir un plan de financement ;
- systématiser la reconnaissance et la validation des acquis des apprentissages ;
- reproduire les initiatives menées par les membres du Groupe consultatif de CONFINTEA dans les autres pays ;
- ouvrir le débat sur la périodicité de la prochaine CONFINTEA VII au sein des États membres de l'UNESCO ;
- élaborer une feuille de route nationale pour la mise en oeuvre du *Cadre de Belém*, en précisant les priorités, les objectifs, les étapes de mise en oeuvre et les modalités d'évaluation.

Les actions concrètes à entreprendre au **niveau régional** consisteront à :

- organiser des séminaires de suivi et des projets de coopération au niveau régional afin d'échanger les bonnes pratiques et de commencer d'adopter des approches communes et de réunir des données ;

- exploiter les réseaux régionaux et sous-régionaux existants, là où ils se trouvent, afin de poursuivre la promotion de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes ;
- incorporer l'alphabétisation et l'éducation des adultes dans la prochaine phase d'évaluation de la DNUA pour 2012 ;
- reproduire les initiatives lancées par les membres du Groupe consultatif de CONFINTEA au sein d'autres régions ou organisations.

### **III. Coordination et soutien actif de l'UNESCO au niveau international**

Conformément à ce qui est demandé dans le *Cadre d'action de Belém*, l'UNESCO: a) soutiendra le suivi des progrès au niveau international, et b) assistera les États membres dans leurs activités nationales de suivi. Toutes les unités et tous les bureaux de l'UNESCO concernés seront mobilisés en soutien au suivi de CONFINTEA VI – Siège, bureaux régionaux, multipays et hors Siège, instituts – la coordination de l'ensemble étant assurée par l'Institut de l'UNESCO pour l'apprentissage tout au long de la vie (UIL). Conformément aux recommandations du *Cadre de Belém* et aux axes à suivre au niveau national, l'UNESCO apportera un soutien dans trois domaines :

#### **1. Plaidoyer et coordination internationale**

- diffuser les résultats et les documents de CONFINTEA VI ;
- créer et coordonner le Groupe consultatif de CONFINTEA ;
- élaborer une stratégie de communication pour promouvoir le *Cadre d'action de Belém*, ou bien l'alphabétisation, l'éducation des adultes et l'apprentissage tout au long de la vie ;
- promouvoir l'intégration de l'éducation des adultes dans les stratégies nationales sectorielles de l'éducation ;
- réactiver la Semaine internationale des apprenants adultes et soutenir le Réseau mondial des apprenants adultes ;
- préparer la révision et la mise à jour de la *Recommandation sur le développement de l'éducation des adultes* adoptée par la Conférence générale de l'UNESCO à Nairobi en 1976 ;
- faciliter la coopération Sud-Sud et partager les bonnes pratiques.

#### **2. Recherche et suivi international**

- élaborer des indicateurs clés, des critères de référence et des outils de collecte des données pour l'alphabétisation, l'éducation des adultes et l'apprentissage tout au long de la vie, afin d'étayer l'élaboration des politiques nationales, l'amélioration des programmes et le suivi national et international, et mettre en oeuvre des expérimentations pilotes consécutives ;
- identifier, recueillir et documenter les pratiques efficaces en matière de stratégies de mise en oeuvre de CONFINTEA VI et d'intégration de perspectives d'apprentissage tout au long de la vie dans les systèmes éducatifs nationaux ;
- examiner et renouveler les concepts et définitions relatifs à l'alphabétisation et l'éducation des adultes en vue de parvenir à des compréhensions communes (préparation d'un glossaire précisant la terminologie de l'éducation des adultes) ;
- créer une base de données complète et disponible en ligne sur l'apprentissage tout au long de la vie ;
- entreprendre des travaux de recherche sur les aspects les plus susceptibles d'élargir la participation aux services d'alphabétisation et d'éducation des adultes

- et d'en améliorer la qualité, sur les coûts et sur les mécanismes et nouvelles sources de financement de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes ;
- élaborer des lignes directrices pour l'évaluation des résultats de l'apprentissage ;
  - entreprendre des activités régionales de suivi ;
  - préparer des lignes directrices pour l'établissement des rapports nationaux et des prochaines éditions du *Rapport mondial sur l'apprentissage et l'éducation des adultes* (tous les trois ans).

### 3. Renforcement des capacités et soutien technique

- développer les capacités nationales en matière de planification des politiques et de conception des programmes ;
- offrir des possibilités de partage des pratiques et des expériences innovantes.

## IV. Feuille de route pour le processus de suivi de CONFINTEA VI

Cette feuille de route est le **calendrier collectif** des activités et composantes du processus de suivi de CONFINTEA VI au niveau national, régional et international. Elle sera dynamique et évolutive : les événements postérieurs et étapes suivantes seront progressivement insérés au fur et à mesure de leur mise en forme.

en avril 2010

Date	Activité
Mai 2010	Plaidoyer international : Forum international sur l'apprentissage tout au long de la vie se tenant à Shanghai
Juin 2010	Plaidoyer international : « Réunion d'examen des ministres de l'E9 à Abuja »
Mai 2011	Plaidoyer régional et planification : réunion Amérique latine-Caraïbes accueillie par le Mexique pour débattre du suivi du <i>Cadre d'action de Belém</i>
Fin du printemps/début de l'été 2011	Deuxième réunion du <i>Groupe consultatif de CONFINTEA</i> , finalisation des lignes directrices pour la préparation du premier rapport de suivi au niveau national
Juillet/octobre 2011	Soumission à la Conférence générale de l'UNESCO des propositions pour la révision et l'actualisation de la Recommandation de Nairobi
D'ici la fin de 2011	Suivi national : préparation et soumission par les pays du premier rapport de suivi, en liaison avec le processus d'établissement de rapports sur la DNUA
2012	Suivi international : première publication post-CONFINTEA VI du <i>Rapport mondial sur l'apprentissage et l'éducation des adultes</i> , en liaison avec le processus d'établissement de rapports sur la DNUA
2013	Troisième réunion du <i>Groupe consultatif de CONFINTEA</i>
2014	Suivi national : préparation et soumission par les pays du second rapport de suivi qui servira de document de suivi à mi-parcours de CONFINTEA VI, en liaison avec le processus d'établissement de rapports sur l'EPT et les OMD
2015	Suivi international : deuxième publication post-CONFINTEA VI du <i>Rapport mondial sur</i>

Outre cette feuille de route commune, les **membres du Groupe consultatif de CONFINTEA** assumeront des responsabilités et des tâches précises en soutien au processus de suivi de CONFINTEA VI, à savoir :

- promouvoir activement le *Cadre d'action de Belém* et les questions s'y rapportant lors des réunions nationales, régionales et internationales ;
- envoyer des lettres formelles aux Ministres de l'Éducation des pays d'Amérique latine et des Caraïbes pour les encourager à informer leur parlements respectifs des engagements pris lors de CONFINTEA VI (Mexique) ;
- participer à des projets de recherche sur certaines questions, telles que la reconnaissance, la validation et l'homologation des acquis de l'apprentissage, l'élaboration d'indicateurs, le lien entre apprentissage tout au long de la vie et éducation des adultes, le lien entre enseignement supérieur et apprentissage tout au long de la vie, la formation des formateurs, l'élaboration d'un glossaire, les bonnes pratiques dans la formation des facilitateurs ;
- plaider en faveur de l'alphabétisation et de l'éducation des adultes au nom du Groupe consultatif auprès d'autres agences de coopération.